

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2008-10-1-11
Séance du 26 septembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

- VU les délibérations de la Commission Permanente du 13/07/2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 1)**
- VU le marché n°386/07 notifié le 19/10/2007, avec la société OLRV ARKEDIA de 68 927 WINTZENHEIM, pour un montant de 298 068, 32 € TTC, **(point 1)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16/09/2008, **(point 1)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 07/12/2007 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 2)**
- VU le marché n° 182/08 notifié le 02/05/2008, conclu avec la société SRTP (anciennement SAERT) de 68 700 CERNAY, pour un montant de 277 795,00 € HT (soit 332 242, 82 € TTC), **(point 2)**
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16/09/2008, **(point 2)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 7 septembre 2007 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, **(point 3)**
- VU le marché n 370/08 notifié le 17/06/2008, conclu avec le groupement conjoint GTM GENIE CIVIL et SERVICE, RICHERT - GTM Terrassement de 67452 MUNDOLSHEIM, pour un montant de 2 017 293,56 € TTC, **(point 3)**

- VU la délibération de la Commission Permanente du 14/04/2004 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, (point 4)
- VU le marché n 439/05 notifié le 29/09/2005, conclu avec la société ARTCAD de DARDILLY (69570), pour un montant de 12 234,00 € HT (soit 14 631,86 € TTC), (point 4)
- VU la délibération du Conseil Général du 19 mai 2006 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, (point 5)
- VU le marché n 03/07 notifié le 25/01/2007, conclu avec la société APAVE ALSACIENNE de MULHOUSE, pour un montant de 7 310.00 € HT (8 742.76 € TTC), (point 5)
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 /09/08 (point 5)
- VU la délibération du conseil général du 20/03/2008 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, (point 6)
- VU le marché n 234/08 notifié le 14 mai 2008, conclu avec la société ESPACE VERTICAL de OFFEMONT, pour un montant de 36 700.00 € HT (43 893.20 € TTC), (point 6)
- VU la délibération de la Commission Permanente du 22 octobre 2004 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants, (point 7)
- VU le marché n° 422/04 notifié le 24 novembre 2004, conclu avec la société AEIM INDUSTRIES de CATTENOM, pour un montant de 376 782.17 € HT (450 631.47 € TTC), (point 7)
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Point 1 : RD 201 - Reconstruction de l'ouvrage d'art sur le canal Vauban à REGUISHEIM

- ❖ Approuve l'introduction de 5 prix supplémentaires, les variations des quantités et la prolongation du délai d'exécution.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°386/07 conclu avec la société OLRV ARKEDIA de WINTZENHEIM pour un montant de 20 206,97 € HT (24 167, 54 € TTC) soit une augmentation de 8, 1 % du montant du marché initial.

Point 2 : Grosses réparations d'ouvrage d'art - RD 19 - Réparation de l'ouvrage sur la RN 66 à WITTELSHEIM

- ❖ Approuve l'introduction de 14 prix supplémentaires et les variations de quantités.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°182/08 conclu avec la société SRTP (anciennement SAERT) de 68 700 CERNAY pour un montant de 26 303, 85 € HT (31 459, 40 € TTC) soit une augmentation de 9, 47 % du montant du marché initial.

Point 3 : RD 68 - Déviation d'Aspach - lot 7 Ouvrages d'art PS1 et PS2

- ❖ Approuve le transfert des droits et obligation dont le rôle de mandataire de la société GTM GENIE CIVIL et SERVICE à la société GTM ALSACE suite à un apport partiel d'actif soumis au régime de scissions.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 de transfert au marché n°370/08 conclu initialement avec le groupement conjoint GTM GENIE CIVIL et SERVICES - RICHERT - GTM Terrassement. Cet avenant ne présente aucune incidence financière.

Point 4 : Mission de maîtrise d'œuvre relative à des grosses réparations d'ouvrage d'art sur la RD 468 – Pont sur le canal de Huningue à KEMBS

- ❖ Prend acte de la fixation du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 225 974,00 € HT,
- ❖ Approuve la fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre à 16 878,00 € HT (soit 20 186,09 € TTC)
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°439/05 conclu avec la société ARTCAD de DARDILLY (69570) pour un montant de 4 644,00 € HT (5 554,22 € TTC) soit une augmentation de 37,96% du montant du marché initial (37,96% cumulé).

Point 5 : Restructuration de l'administration, des salles de professeurs et ravalement du nouveau bâtiment du collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE.

- ❖ Approuve la délivrance de l'attestation concernant le respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées.
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché n° 03/07 conclu avec la société APAVE ALSACIENNE de MULHOUSE pour un montant de 400.00 € HT (478.40 € TTC) soit une augmentation de 5.47 % du montant du marché initial (14.91 % cumulé).

Point 6 : Travaux sur cordes pour la sauvegarde et la réparation de la couverture en tuile de l'ancienne église des DOMINICAINS de HAUTE-ALSACE à GUEBWILLER

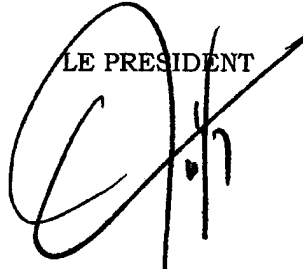
- ❖ Approuve le remplacement de 500 tuiles supplémentaires et réparation du nid de cigogne
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°234/08 conclu avec la société ESPACE VERTICAL de OFFEMONT pour un montant de 3 065.00 € HT (3 665.74 € TTC) soit une augmentation de 8.35 % du montant du marché initial.

Point 7 : Travaux de câblage informatique des collèges du Département du Haut-Rhin – lot 6

- ❖ Approuve les divers travaux en plus et en moins value
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°422/04 conclu avec la société AEIM INDUSTRIES de CATTENOM pour un montant de 3 588.35 € HT (4 291.67 € TTC) soit une augmentation de 0.95 % du montant du marché initial.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER